

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre. pour Liège et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

FRANCE. — Paris, le 24 novembre.

ÉLECTIONS.

Au moment où nous prenons la plume, les nominations des collèges d'arrondissements sont presque toutes connues, et celles des grands collèges sont déjà résolues dans la conscience des électeurs.

Le nombre total des députés à élire par les collèges d'arrondissement, est de 265; le nombre des nominations connues en ce moment est de 259.

Reste à connaître 6, dont 2 appartiennent à la Corse, et les 4 autres à divers départemens. Les 289 élections connues peuvent être ainsi partagées: libéraux de toutes nuances, 132; royalistes de toutes nuances, 127. Total pareil: 259.

Mais sur le nombre des députés libéraux, il faut déduire vingt-six doubles nominations; en sorte que l'état effectif des élections en ce moment est: libéraux de toutes nuances, 106; royalistes de toutes nuances, 127. Total: 233.

A quoi il faudra ajouter les 6 élections qui ne sont pas encore connues.

Parmi les élections d'arrondissement ont remarqué: Aude, Castelnaudary, M. le général comte Andréossy, constitutionnel. (Gazette de France.)

La Gazette de France torture la liste des députés nouvellement élus pour en faire sortir des résultats favorables à ses partisans. Un seul mot peut servir de réponse à ses allégations. Sur 240 nominations connues, on compte 70 présidens de collège: or la Gazette a dit et répété que les présidens de collège étaient des candidats du ministère, ajoutez-y MM. Villèle et Corbière. (Journal du Commerce.)

— Relevé des élections connues jusqu'à ce jour: Opposition, 167; ministère, 83. Il ne reste plus que 13 nominations à connaître dans les collèges d'arrondissements. (J. des Débats.)

— Nominations constitutionnelles 160; députés ministériels, 85. (Constitutionnel.)

— M. de Corbière, qui, aux élections de 1824, l'avait emporté sur son compétiteur de 160 voix, n'a obtenu, à Rennes que deux voix au-dessus de la majorité absolue. Une grave irrégularité a été commise: le bureau n'a pas constaté si le nombre des billets était égal à celui de votans. Il y aura réclamation à la chambre des députés contre la validité de l'élection de M. de Corbière. (Const.)

Voici l'état actuel de la procédure suivie jusqu'à présent, à la requête de M. le procureur du roi, sur les troubles du 19 et du 20 de ce mois.

Les événemens du 19 ont donné lieu à l'arrestation de 76 individus; les uns faisant partie d'une troupe de cent à cent cinquante personnes, qui brisant des carreaux, poussant des cris, et fuyant d'ailleurs devant la force militaire qui les poursuivait, ont parcouru tumultueusement les rues de Rivoli, St-Honoré et la place Vendôme. Les autres surpris, pour la plupart, dans une maison en construction rue St-Denis, dont les matériaux avaient servi à former des barricades, et des fenêtres de laquelle on avait jeté des pierres et tiré des coups de feu sur la troupe.

Les troubles de la soirée du 20 ont déterminé l'arrestation de 36 personnes saisies sur différens points de la rue Saint-Denis, et notamment dans les maisons en construction dont les matériaux avaient une seconde fois servi à former les barricades.

L'instruction est suivie en même temps sur ces différens faits: ceux du 19 sont l'objet de la procédure commencée par MM. Vanin et Pimondel. M. Leblond est chargé d'instruire sur ceux de la soirée du 20. Tous les individus arrêtés ont été interrogés avant les 24 heures de l'arrestation.

Le 21 M. Leblond, juge d'instruction, s'est transporté rue Saint-Denis, accompagné de M. Delapalme, substitut de M. le procureur du roi. Ils ont constaté l'état des lieux et entendu des témoins; ils se sont également transportés chez un particulier, le sieur Hamelin, qui s'était plaint que son domicile avait été violé par l'autorité civile ou militaire et ils ont reçu ses déclarations.

En même temps qu'une instruction était suivie pour arriver à la découverte des auteurs des troubles et de la rébellion en-

vers l'autorité, M. le procureur du roi, informé que la conduite de la gendarmerie était inculpée, requerrait une seconde instruction, et demandait l'audition de tout témoin pouvant éclairer la justice sous ce rapport.

Ainsi les recherches des magistrats ont à la fois pour objet toutes les circonstances et tous les caractères de ces déplorable événements. Tous les témoins désignés de quelque manière que ce soit, sont ou seront entendus et des commissaires de police, délégués par MM. les juges d'instruction, ont reçu les déclarations de la plupart des blessés et fait constater leurs blessures. (Gazette de France.)

— Aujourd'hui, la cour royale s'est réunie en assemblée générale de toutes les chambres pour prendre connaissance de l'instruction commencée sur les troubles des 19 et 20 de ce mois. La cour a évoqué l'affaire. (Gazette de France.)

— Nous recevons ce soir la note suivante qui prouve encore s'il en était besoin, le bon esprit d'un quartier qu'on a voulu représenter comme un foyer de rébellion, et, qui pis est, qu'on a cru devoir traiter comme tel:

« Un grand nombre de citoyens, propriétaires-électeurs, des rues Saint-Martin et Saint-Denis, déterminés à prévenir tout désordre, invitent toute la population de ces quartiers à se refuser à toute proposition d'illuminer, soit demain samedi, soit dimanche ou lundi, sous quelque prétexte que ce puisse être.

« Heureux d'avoir nommé librement des hommes qui ont toute leur confiance, les bons citoyens n'ont plus besoin de manifester une joie déjà connue de toute la France; et, si quelque artisan de trouble essayait de la souiller en portant atteinte à l'ordre public par des cris ou des menaces, ils se feraient un devoir de prêter main forte à l'autorité légale chargée de la maintenir. » (Journal des Débats.)

Des témoignages écrits des habitans de cette grande cité affluent de toutes parts, déposant à l'unanimité d'un exécrationnel complot, ourdi par une faction pour troubler la paix publique et compromettre le résultat des élections constitutionnelles. Ce complot paraît s'être étendu jusque dans plusieurs villes de France; mais voyons d'abord comment il s'est manifesté dans Paris.

Pendant deux jours, les rues populeuses de la capitale sont traversées en tout sens par une bande de misérables incapables d'avoir une opinion politique, et trop pauvres pour payer les torches et les lampions qu'ils portent avec eux. Cette troupe déguenillée est évidemment soudoyée, mais par qui? Elle ne peut l'être que par l'opposition, qui vient de triompher légalement, honorablement dans tous les collèges électoraux dont les choix sont connus, et qui a le plus grand intérêt à ne pas compromettre sa victoire par des excès populaires, avant que l'élection générale soit terminée: ou bien cette troupe est à la solde de la faction, qui vient d'être vaincue par les votes des électeurs, et qui n'a plus d'autres ressources pour éviter un complet anéantissement, que d'effrayer les collèges électoraux qui n'ont pas encore voté. Laquelle de ces deux présomptions est la vraisemblable, nous le demandons à nos magistrats?

Mais continuons. Ces bandits que dénoncent aujourd'hui une foule d'habitans domiciliés, enfoncent des portes, brisent des fenêtres sous prétexte que l'on n'illamine pas, accompagnant ces violences des cris de *Vive l'empereur! A bas le roi! Aux faubourgs! Aux armes!* Qu'un tel manège est ignoble et absurde! Un citoyen soupçonnant la fraude, arrête un de ces misérables; mais n'étant point soutenu par l'autorité, la bande l'arrache de ses mains. Nous ne savons comment la police a combiné ses mesures; mais il paraît que, deux jours de suite, les provocateurs du désordre ont pu accomplir leur mission assez paisiblement; l'œuvre accomplie, les acteurs se retiraient, et la force publique ne trouvait pour but de ses fusillades que des bourgeois effrayés, attaqués sur leurs comptoirs et jusque dans leur chambre à coucher.

Au moment du carnage, mais bien loin de l'action, dans un faubourg reculé, des émissaires, sous divers déguisements, couraient avec l'air de l'effroi, réveillant les habitans et leur criant: *Fermez vos portes, il y a une révolution!* L'un de ces émissaires a, dit-on, été saisi et remis à un poste. Dans d'autres quartiers les citoyens ont été moins heureux. Un individu a pu traverser en plein jour le passage du Panorama aux cris de *vive l'empereur!* sans être arrêté, malgré les réclamations des spectateurs.

Pendant que l'on effrayait le faubourg du Roule d'une prétendue révolution dans la rue Saint-Denis, on faisait circuler dans toute la ville des bruits d'insurrection venant des départemens éloignés. Lyon était depuis deux jours en révolte ouverte; le maire, le préfet avaient péri assassinés. On savait d'ailleurs qu'à Nîmes les bandes de 1815 avaient reparu; que le *Tartufe*, représenté, on ne sait pourquoi, dans une ville si souvent troublée par des émeutes religieuses, avait encore servi de prétexte aux perturbateurs, et que l'autorité avait reculé devant une vingtaine d'individus portant le même costume que les frères de Paris.

Les scandales de Nîmes étaient vrais, mais l'insurrection de Lyon était contournée. Point d'émeute, pas le plus léger trouble dans cette ville immense, pleine d'ouvriers embarrassés de la cherté du pain. Cette cherté, excessive à Lyon comme à Paris, et son apparition si subite au moment des élections font naître des réflexions bien étranges. Quoiqu'il en soit, ce renchérissement est resté sans influence sur la classe pauvre. La représentation de *Tartufe*, s'adressait à la classe lettrée, et *Tartufe* a paru sur le théâtre de Lyon avec des circonstances vraiment singulières. Cette fois, les rôles étaient changés. L'autorité, ordinairement si timorée, a insisté pour que la pièce fût représentée, et ce sont les constitutionnels qui l'ont conjurée de n'en rien faire. Nous mettons sous les yeux de nos concitoyens et de nos magistrats l'étonnante relation de ce fait, tel qu'il est publié par la *Gazette Universelle* de Lyon, organe connu de la faction jésuitique.

« La représentation de *Tartufe* a fourni à nos libéraux le sujet d'une scène à ajouter à cet ouvrage. Une députation de quelques-uns d'entre eux se rendit hier auprès de l'autorité pour demander le changement du spectacle, de crainte que la pièce annoncée ne devint une occasion de trouble et de désordre. Quoique l'on eût en l'imprudence de laisser afficher, pour un jour consacré à la fermentation électorale, une comédie dont la malveillance s'est fait une arme contre la tranquillité publique, l'autorité pensa que la mesure qu'on sollicitait cachait un piège, et qu'on ne voulait obtenir la suppression par ordre de *Tartufe* que pour le faire redemander le soir avec plus de fureur. Le spectacle annoncé fut donc maintenu; n'ayant pu en obtenir le changement par ce moyen, les meneurs libéraux s'adressèrent au directeur. Celui-ci fut obligé de leur faire essayer un refus. Repoussés encore sur ce terrain, ils n'imaginèrent rien de mieux que de semer dans tous les cafés une circulaire par laquelle les jeunes gens étaient invités à s'abstenir de toute espèce de signes d'approbation ou d'improbation. Ce dernier moyen leur réussit: les jeunes gens, dociles à la voix de leurs chefs, gardèrent un silence respectueux pendant toute la représentation. Aussi quelques-uns d'entre eux, arrivés après le mot d'ordre, ayant manqué par moment à la consigne, des *chut* nombreux et sévères les contraignirent aussitôt au silence, et mirent à l'index l'enthousiasme qui leur est ordinairement commandé de manifester. »

« Eh bien! royalistes constitutionnels, amis de la paix et de la liberté légale, que dites-vous de l'étrange désappointement de la *Gazette de Lyon*? Comme un petit tumulte au théâtre fût arrivé à propos pour servir la bonne cause! Ne nous semble-t-il pas entendre les frères affiliés de Paris, pleurant sur le calme et le bon sens parisien? Calme odieux qui renverse tant de dévotés espérances? Comment montrer son zèle, comment sauver le trône et l'autel que personne ne menace? Comment détruire l'effet de ces élections pacifiques qui ruinent tous les fabricans de complots, et qui leur arrachent des mains ce terrible article 14 de la charte, dont ils allaient faire un si bon usage, pour la gloire de Dieu et du Roi? »

Nous livrons l'article de la *Gazette de Lyon* aux méditations de nos magistrats. (*Journal du Commerce.*)

Un arrêté universitaire publié dans le *Moniteur* d'hier fixe au 26 novembre la réouverture de l'Académie de Paris. Comme aux années précédentes, cet arrêté porte que les cours de MM. Royer-Collard et Guizot n'auront pas lieu: c'est la formule obligée, depuis que le protectorat des sciences, des lettres, de la philosophie et des arts, est confié aux mains de MM. Corbière et Frayssinous. L'indépendance de l'esprit et du caractère est devenu un titre de proscription sous ces grands ministres.

— On écrit de Genève que M. le baron de Staël, fils de M. de Staël, est mort le 17 de ce mois dans sa terre de Copet en Suisse, à la suite d'une fièvre maligne compliquée d'une affection grave du foie, qui, dès le commencement, offrait fort peu d'espérance de guérison. Fidèle aux principes politiques que son grand-père avait importé dans le gouvernement, et auxquels M^{me} de Staël a donné tout l'éclat de son talent, M. le baron de Staël, bien que jeune encore, devait à ses rares qualités et à une active philanthropie, une célébrité honorable qu'il n'empruntait qu'à lui-même; les dernières mesures de répression prononcées contre la traite sont en grande partie son ouvrage. Sa mort prématurée qui condamne ses nombreux amis aux regrets les plus amers, trahit l'une des espérances du parti constitutionnel. M. de Staël touchait à peine à l'âge où il est permis d'aller prendre place parmi les défenseurs des libertés publiques: il eût combattu pour elle avec talent et avec fermeté.

Il laisse une jeune épouse dans un état de grossesse très-avancée. M^{me} la duchesse de Broglie, accourue de sa terre en Normandie, pour se rendre à Copet auprès de son frère, a reçu en route la nouvelle de sa mort.

M. le baron de Staël était à peine âgé de trente sept ans.

A deux heures. — Le gouvernement vient de recevoir des dépêches du général Guilleminot, en date du 5 de ce mois.

Tout était calme à Constantinople. On y connaissait depuis quatre jours la nouvelle du combat de Navarin. Les représentans des trois cours signataires du traité de Londres, de concert avec l'internonce d'Autriche, agissaient auprès de la Porte pour tirer de cet événement l'accession du divan à la pacification de la Grèce.

On conservait encore au moment du départ du courrier l'espoir de réussir. (*Gazette de France.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 NOVEMBRE.

M. le comte de Celles, ambassadeur de S. M. près le saint-siège, est arrivé de La Haye à Bruxelles; on assure que S. Exc. partira sous peu de jours pour Rome.

— MM. les députés du diocèse de Malines, chargés de porter au pied du trône l'expression de la sincère reconnaissance de leur vénérable archevêque et de son clergé pour la convention conclue avec le Saint-Siège, ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. et ont été accueillis avec cette bienveillance prévenante qui distingue notre souverain. Ces MM. ont présenté à S. M. un exemplaire du mandement que S. A. C. a arrêté pour accompagner la publication du concordat. Ils ont eu ensuite une audience de M. le ministre de l'intérieur et de M. le comte de Celles. Le ministre a montré une vive satisfaction à la lecture du mandement. (*Le Belge.*)

— Un arrêté royal du 14 de ce mois, a annulé un conflit de juridiction élevé par le gouverneur de la province de Liège, dans le procès intenté par M. J. A. Simonis, à la commune de Gemmenich, afin de paiement de rentes liquidées et arriérées, dont la commune est débitrice envers lui.

— Une nouvelle association d'imprimeurs et de libraires parisiens va former un établissement à Bruxelles. Le nombre d'imprimeurs qui s'est beaucoup accru depuis peu, est actuellement de 41, dont la plupart font en même temps la librairie. On compte en outre 24 libraires (dont 2 pour la littérature hollandaise et un pour l'allemande), qui s'occupent uniquement du commerce ou de la publication de livres. Avant 1814, il n'y avait plus de fonderie en caractères à Bruxelles, il s'en trouve maintenant 5. Pour ce qui regarde les papeteries, elles peuvent à peine suffire à la consommation; une forte partie de papiers français a même été importée dernièrement. (*J. de la Belg.*)

— On écrit du grand duché de Bade que le gouvernement français vient de permettre l'importation des grains dans les départemens du haut et du bas Rhin, ce qui est un grand bienfait pour les paysans badois, leur commerce de vins allant fort mal.

— La feuille officielle de la régence royale d'Aix-la-Chapelle, du 22 de ce mois, contient la décision royale suivante:

« Il est généralement connu que dans toutes les églises catholiques et évangéliques de la monarchie, les sermons dits de controverse, ou discours publics, par lesquels, contrairement à l'esprit de l'évangile on excite la haine et l'aigreur entre ceux qui font profession de croyances différentes, sont expressément défendus sous peine de destitution et d'emprisonnement, S. M., sur un fait venu à sa connaissance, a jugé à propos d'ordonner de tenir rigoureusement la main à l'exécution de cette défense, et que l'ecclésiastique qui se rendrait coupable de contre-vention devra, sans aucune considération; subir la peine prescrite: il a été de plus imposé à la régence l'obligation de prévenir soigneusement par avertissemens et réprimandes, tous événemens de cette espèce si opposés à l'esprit de tolérance de l'évangile.

« Nous mettons cette décision royale à la connaissance du public, avec la confiance que les ecclésiastiques de toutes les confessions s'empresseront de s'y conformer.

« Aix-la-Chapelle, 16 novembre 1827. »

La dernière séance de la seconde chambre a dû attirer l'attention des lecteurs par la franchise avec laquelle se sont exprimés plusieurs députés. L'objet sur lequel ils ont le plus insisté c'est le manque de renseignemens et d'explications qu'ils laissent le gouvernement. La 7^{me} section a élevé à cette occasion des plaintes qui ne paraissent pas avoir été entendues par les ministres, peu habitués à respecter les vœux des sections; mais aujourd'hui que ces plaintes ont retenti dans la chambre et dans la nation, il faudra bien qu'on finisse par se résoudre à y faire droit.

Avant de prendre le parti extrême de charger d'un nouvel emprunt un pays qui n'est déjà que trop grevé, il est probable que le gouvernement a par devers lui des motifs qui lui en démontrent suffisamment la nécessité. D'où viennent donc ses réticences avec ceux dont il réclame le concours? De leur côté, nos députés étant là surtout pour défendre nos fortunes contre le fisc, ne peuvent qu'à bon escient et sur des pièces probantes nous condamner à de nouveaux impôts; et l'on s'étonne de les voir, après s'être plaints si amèrement du manque absolu de lumières nécessaires pour se former une conviction, adopter ensuite de confiance les projets ministériels. Ce sont sans doute des éclaircissemens donnés à la tribune qui ont déterminé ce changement d'opinions; mais alors ils est malheureux que les journaux du gouvernement n'aient pas rapporté plus au long ces explications. La nation qui paie n'a pas moins besoin que ses députés d'être convaincue, et rien jusqu'à présent ne lui est moins démontré que la nécessité d'un second emprunt.

Ch. Boyer.

PUBLICITÉ. — *Bon exemple donné aux régences du royaume par le conseil communal de Florennes.*

Nous recevons d'une province voisine, la lettre suivante, où à côté de choses trop flatteuses pour notre journal, nous trouvons des réflexions d'un intérêt général dignes d'être répétées.

Ce qui doit surtout attirer l'attention sur cette lettre c'est le fait important qui s'y trouve consigné. Quelque petite que soit la commune dont il est question, ce fait, et par sa nouveauté et par ses conséquences futures est véritablement un événement pour notre pays. Une fois l'exemple donné par quelques localités, il est impossible que les autres ne le suivent pas. Seulement les régences des grandes villes auront à regretter de s'être laissées ainsi devancées par une petite commune. Honneur au conseil communal de Florennes !

« Les amis du bien public et de la sage et vraie liberté légale lisent avec intérêt toutes vos réflexions tendantes à réformer ou à améliorer notre système électoral, et à obtenir la publicité des actes des administrations de provinces, villes, communes, la publicité des budgets : des discussions, vous ne saurez trop dire sur cette matière, elle est pour notre patrie du plus grand intérêt; ce n'est qu'en corrigeant ce que notre système électoral a de vicieux et par la publicité des séances des provinces et villes qu'on parviendra à former un bon esprit public à attacher les hommes à leur patrie. Malheureusement il y a trop d'apathie parmi nous comme parmi certains administrateurs. Quelques-uns de ces derniers n'en ont pas cependant assez pour laisser à un poste, où, s'ils ne font pas de mal, ils font peu ou pas de bien : dans d'autres il y a trop d'égoïsme, trop d'amour propre; ils ne se voudraient pas joindre à d'autres pour faire conjointement une chose (dût-elle amener le bien), qu'ils n'auraient pas imaginée; et s'ils ne pouvaient la faire seuls pour en avoir seuls le mérite, ils préféreraient qu'on ne la fit pas : telle est la faiblesse des hommes et surtout celle de quelques administrateurs qui se croiroient deshonorés, s'ils se retiraient ou se faisaient aider, quoique l'âge ou d'autres occupations les rendent peu propres à la chose publique, tout honnête gens qu'ils soient et de la plus grande probité et délicatesse.

N'appliquez pas, s'il vous plaît mes réflexions à une localité, je parle en général et d'après ce que j'entends, et ce que je lis. Mais continuez à répandre des lumières. Vous contribuerez par là au bien de la patrie, et sans doute vos réflexions amèneront un jour et peu à peu le résultat que vous nous proposez.

On connaît déjà des administrateurs qui ont publié ou du moins affiché le budget de leur commune : Je vous citerai entre autres celle de Florennes, petite ville de l'ancien pays de Liège, qui n'a plus rang de ville depuis notre nouvelle organisation, mais du moins aussi importante, je crois, que Philippeville en population et territoire. Sans doute d'autres imiteront le bourgmestre de ce lieu, qui ne veut que le bien de ses administrés. Agréez etc. *Ch. Moq.*

* Un de nos abonnés nous invite à faire connaître le jour où le concours de poésie ouvert à la société d'émulation sera fermé. Ce jour n'est pas encore fixé. Il le sera dans le rapport que le secrétaire-général doit incessamment faire en séance publique sur les travaux des années précédentes. Au reste nous pouvons prévenir les littérateurs qui voudraient s'essayer à traiter le beau sujet proposé par le comité de littérature, pour l'année prochaine, (*le député d'une nation libre*), qu'ils ont au moins six mois devant eux, attendu que d'ordinaire les concours ne se ferment qu'au mois de juillet. *Ch. M.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le roi des Pays-Bas vient d'acquiescer en son nom privé les ruines de l'ancien château de Vianden (grand-duché de Luxembourg), qu'un particulier avait achetées pendant la révolution, et qui désormais seront conservées avec le plus grand soin : ces ruines si remarquables d'ailleurs, ont un intérêt particulier pour le roi. S. M. descend des anciens comtes de Vianden du côté maternel, Othon de Nassau ayant épousé vers le milieu du quatorzième siècle Adélaïde, héritière de Vianden. Jusqu'alors la maison de Nassau avait été étrangère aux Pays-Bas, et l'on peut dire que par cette alliance elle est devenue Belge. *Ch. M.*

Un mot sur le Concordat, par G. Z. Tel est le titre d'une brochure publiée à Bruxelles. Elle ne contient rien de nouveau. C'est une redite des reproches contre le concordat qu'on a déjà lus ailleurs depuis plusieurs semaines.

On a représenté dernièrement au Théâtre des Nouveautés à Paris, un vaudeville, intitulé *la Halle au blé*, qui, dit-on, fait beaucoup rire. A la seconde représentation, la police a empêché de chanter un quatrain sur la victoire de Navarin.

« On semblait pourtant, dit le *Globe*, être joyeux et fier de ce beau fait d'armes. Hypocrisie ! on en est fâché, ou bien l'ambassadeur Autrichien est devenu censeur dramatique attaché au théâtre des Variétés. »

Paganini premier violon de l'Italie. Paganini, le premier violon de l'Italie et peut-être du monde, est un jeune homme de 35 ans, aux yeux noirs et perçants et à la chevelure touffue. Cette ame ardente n'est pas arrivée à son talent sublime par huit ans de patience et de conservatoire, mais par une erreur de l'amour qui, dit-on, le fit jeter en prison pour de longues années. Solitaire et abandonné dans une prison qui pouvait finir par l'échafaud, il ne lui resta dans les fers que son violon. Il apprit à traduire son ame par des sons; et les longues soirées de sa captivité lui donnèrent le temps d'être parfait dans ce langage. Il ne faut pas entendre Paganini lorsqu'il cherche à lutter avec les violons du nord dans de grands concertos, mais lorsqu'il joue des caprices, une soirée qu'il est en verve. Je me hâte d'ajouter que ces caprices sont plus difficiles qu'aucun concerto. (*Vie de Rossini.*)

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 24 nov. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre, Coupon détaché. 70 fr. 00 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 68 40. — Action de la banque. 1990 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 64 à 65. Emprunt d'Haïti, 650 00.

BOURSE D'ANVERS, du 25 novembre. — *Effets Publics.* — Dette active, 2 1/2 d'int., 53 3/4 Rente remb., 2 1/2 d'int. 91. Act. soc de comm., 4 1/2 d'int., 84 0/0.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 26 NOVEMBRE.

La rasière de froment, récolte de 1827, prix moyen, fl. 8 78 c.
id. de seigle, fl. 7 10 c.

AVIS.

Il sera procédé à Lahaye le 3 décembre prochain, pardevant M. le directeur de l'administration de la guerre, à l'adjudication des objets nécessaires, pendant l'année 1828, au service du magasin général des médicaments établi à Lahaye.

Les échantillons des différens objets de cette facture, sont déposés audit magasin général à Lahaye, et au local des ci-devant Minimes à Anvers.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège le 19 novembre 1827.

Cotes irrécouvrables. — Les bourgmestre et échevins de la ville informent les contribuables que les états des cotes irrécouvrables des contributions directes de toute nature de 1827 pour les quartiers du nord et ouest, sont déposés au secrétariat de la régence et que l'on peut en prendre inspection pendant huit jours consécutifs.

TEMPÉRATURE du 27 novembre. — A 8 heures du matin, 2 degrés; à une heure, 3 degrés

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU-OUWERX, libraire, place du Spectacle.

LIVRES D'ÉDUCATION.

- Du perfectionnement moral, ou de l'éducation de soi-même*, par M. Degerando, Paris 1826, 2 vol. in-8°. Prix 6 61 1/2.
- Principes généraux de littérature*, comprenant 1° des notions de grammaire générale et les commencements de la rhétorique; 2° le complément de la rhétorique et de la poétique, par W. Meiners, 1 vol. in-8°. Paris 1826. Prix 1 42.
- Recueil de morceaux choisis dans les écrits des meilleurs auteurs allemands*, 1 vol. in-8°. Paris 1827. Prix 3 31.
- Le petit Bossu ou les voyages de mon oncle*, par Frédéric Rouveroy. Liège 1827. Prix 35 cents.
- Paul et Virginie*, jolie édition in-12. Prix 94 c. 1/2.
- Le petit Producteur français*, par M. Ch. Dupin. Paris 1827, 5 petits volumes à 36 cents le vol.
- Répertoire des théâtres étrangers.* — SHAKESPEARE, 12 vol. in-12. Prix 14 17 1/2. SCHILLER, 6 vol. in-12. Prix 7 09. — ALFIERI, 5 vol. in-12. Prix 5 91.
- Chefs-d'œuvre du théâtre anglais.* Otway; Addison; Rowe; Dryden; Young; Congreve; Steele; Sheridan; Garrick, etc. Prix fl. 1 18 1/2 le vol.
- Oeuvres dramatiques de Gorostiza*, traduites de l'espagnol, 2 vol. in-12. Prix 2 36.
- Résumé de l'histoire des Pays-Bas*, par M. de Reiffenberg. Bruxelles 1827. Prix 2 vol. 1 89.
- Résumé de l'histoire de Pologne*, par Léon Thiessé. Paris 1824, 1 vol. in-12. Prix 1 18 1/2.
- Résumé de l'histoire de la littérature française*, depuis son origine jusqu'à nos jours. 1826. Prix 1 18 1/2.
- Abrégé des révolutions de l'Amérique Méridionale*, depuis les premières découvertes par les européens jusqu'à nos jours, par Dufey, de l'Yonne. Paris 1827, 2 vol. Prix 2 36.
- Roland furieux*, traduit par le comte de Tressen. Paris 1827, 4 vol. in-18, avec figures. Prix 2 83 1/2.
- La Rochefoucauld et Vauvenargues*, pensées et maximes. Paris 1824, jolie édit. Prix 1 66.
- Les soirées d'hiver ou entretiens d'un père avec ses enfans sur le génie, les mœurs et l'industrie des divers peuples de la terre*, par G. B. Depping, 2 vol. in-12. Bruxelles 1827. Prix 1 89.
- La science du bon homme Richard*, suivie du testament de Fortuné Richard. Prix 35 c.
- Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, 7 vol. in-12. Paris 1824. Prix 7 56.
- M. Valmore ou le maire du village*. Liège 1826.
- Abrégé d'histoire naturelle*, contenant la description des principaux quadrupèdes, oiseaux, poissons, serpents, reptiles et insectes, traduit de l'anglais, 2 vol. cartonnés, avec figures dans le genre anglais. Prix 1 42.
- Encyclopédie des dames. BOTANIQUE*, 3 vol. Prix 4 25.
- Idem. LITTÉRATURE ANCIENNE*, 2 v. Prix 2 83 1/2.

Histoire des pays, château et ville de Bouillon, depuis l'origine du duché jusqu'à la révolution de 1789, par M. J. F. Oze-ray. Cet ouvrage qui est dédié à S. Exc. le conseiller d'état, gouverneur du Grand-Duché, a été encouragé par une nombreuse et honorable souscription, se vend au prix de 3 fl. 30 cents, à Luxembourg, chez Lamort, imprimeur, à Bruxelles, chez Aug. Wahlem, et chez les principaux libraires du royaume. (640)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches à fl. 1-42 le cent. (274)

F. Hardy, derrière l'Hôtel-de-Ville vient de recevoir des huîtres anglaises très fraîches de toute ire. qualité (150)

PROGRAMME DU CONCERT,

Qui aura lieu aujourd'hui mercredi 28 novembre 1827, à la salle de la Société d'Émulation, au bénéfice du jeune *Henri Vieuxtems*, âgé de 7 ans.

Première partie.

- 1° Ouverture.
- 2° Solo.
- 3° Cavatine de la Dame Blanche, chantée par M^{***}, amateur.
- 4° 5me. Concerto de Rode, exécuté par *Henri Vieuxtems*.

Deuxième partie.

- 1° Ouverture.
- 2° Symphonie concertante pour deux violons, composée par *Kreutzer*, exécutée par *Henri Vieuxtems* et *M. Lecloux*.
- 3° Romances, chantées par M^{***}, amateur.
- 4° *O Pescator dell onda*: varié par *Wéry*, exécuté par *Henri Vieuxtems*.

Prix d'entrée: 1 florin 50 cents.

On commencera à six heures. (645)

Il a été perdu un voile noir, près le Pont des Arches dans la soirée de samedi, bonne récompense à qui le remettra au bureau de cette feuille. (644)

On prie la personne qui a trouvé un petit porte-feuille, renfermant un billet qui ne peut être d'aucune valeur à celui qui l'a trouvé, de le remettre chez *Demeuse*, sur la Batte à Liège. (635)

Au n. 826, place de la Comédie, vin vieux de Bordeaux à 50 cts. et au dessus. On y trouve d'excellent vin blanc à 70 cts. (638)

Lambermont, Md. de modes et soieries, rue Pont-d'Isle, est de retour de Paris avec chapeaux, berets, bonnets en blonde à la Marie et à la giraffe, pelisses et manteaux, blondes, plumes, fleurs et coiffures nouvelles; un bel assortiment de soieries, qu'il vend à des prix très avantageux et autres articles.

Jean Henri Franssen, marchand de bois, à Henri-Chapelle tient une grande quantité de bois de toutes espèces de chênes pour bâtimens et tout autre usage, brut et carré, ainsi qu'une trentaine de bois rares tant pour arbres de moulins, que pour vaisseaux à fouler de 3 à 4 p. de grosseur. Il s'engage de même à les fournir sur les lieux. (396)

J. N. Courne, continue à enseigner le dessin, et la géométrie industrielle, appliqués à tous les arts et métiers; surtout aux machines et à l'architecture; sa manière de montrer, est individuelle, et dégagée des formalités inutiles, en usage dans les écoles; il suffit de 3 mois de leçon, pour connaître et représenter une machine à vapeur dans toutes ses parties.

S'adresser rue Entre-deux-Ponts, n. 794, Outre-Meuse à Liège. (643)

() La vente aux enchères de la maison n. 478, rue Hors-Château à Liège, ayant porte cochère, remise, écurie et fontaine qui devait avoir lieu le trois décembre 1827, est postponée au lundi dix du même mois, auquel jour elle aura lieu, à dix heures de matin, en l'étude et par le ministère du notaire *Boulangier*, à qui on peut s'adresser, pour être informé des conditions de la vente.

A louer deux maisons sises derrière Coronmeuse. S'adresser au n°. 26 coin du grand marché. (629)

A louer pour la Noël prochain, une belle maison, située rue des Foulons, n. 1048, consistant en un salon, cabinet, grande cuisine, cour bien aérée, avec porte de derrière, deux caves, dont une à l'abri des eaux, deux pompes et citerne, cinq grandes chambres à feux, fraîchement tapissées et peintes, ayant des alcoves avec de grands armoires, et deux greniers. L'escalier est facile et bien éclairé.

S'adresser audit n°. (530)

A louer de suite une belle et bonne maison avec jardin et écurie au besoin, située rue d'Amay, n°. 653.

S'adresser pour la voir, à l'ancien couvent des dames anglaises vis-à-vis l'église St-Christophe, faubourg St.-Gilles. (637)

La V^o *Charles*, née *Deneumoulin*, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toiles superfines d'Hollande de 473 pleins idem de Courtrai, d'Allemagne; toiles de brabant de toute largeur idem superfine de 474 nappages; batiste de France et d'Écosse, mouchoirs, idem cravattes jaconat, toiles bleues pour sareau, lin de Flandre de toute qualité; le tout à prix fixe.

N.B. En prenant les toiles superfines de 473 en pièce et demi pièce, les acheteurs jouiront d'un grand avantage. (678)

Grand quartier à louer, rue Souverain-Pont, n° 332. (594)

A vendre une calèche moderne, avec persiennes et une bonne chaise de poste, très bien conditionnée. S'adresser au pied de Haute-Sauvenière, n. 40. Au même n° il y a plusieurs beaux appartemens à louer. (523)

A vendre de belles jeunes épines à faire des hayes, de vin du pays de plusieurs récoltes et bois de fusils de toute qualité.

A vendre du foin de première qualité, de la dernière récolte, S'adresser rue Chaussée-de-Près, n. 1400. (228)

Une fille de boutique, très au fait, et âgée de 26 ans, désire se placer. S'adresser à la librairie des Dmes Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont. (639)

Lundi dix décembre prochain, à onze heures du matin, M. J. J. Remacle, fera réexposer en vente publique et adjuger définitivement, en la demeure et par le ministère du notaire *Lys*.

1° Une maison située au bourg de Hodimont, rue des Fox-hales, n. 138, sur la mise à prix fixée par la surenchère de six cent quarante florins cinquante cents.

2° Une maison située grande rue audit bourg, n. 106, entre celle habitée par M. Remacle et celle du Sr. Nautet, sur la mise à prix fixée par la surenchère de deux mille six cent quarante six florins.

3° Une maison située rue du Moulin audit bourg, n. 57, ayant une porte donnant sur la rue, avec un petit terrain auquel on communique par une autre porte, et une porte actuellement bouchée, qui donne sur un passage par lequel on communique la place dite des Messieurs, sur la mise à prix fixée par la surenchère de seize cent quatre vingt florins.

4° Une maison en bon état, qui peut se diviser en deux habitations, avec trois jardins, situés rue du Moulin, à Hodimont, n. 61, au lieu dit place des Messieurs, occupée par le Sr. Ly-nen. Ce dernier lot se vendra au plus offrant.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité pour les acquéreurs. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (633)

Lundix décembre prochain, à dix heures du matin, M. Louis Joseph Théodore Heine et consors, feront réexposer en vente publique par suite de surenchère, devant M. le juge de paix du canton de Verviers, en sa demeure et par le ministère du notaire *Lys*, à Verviers, une maison située rue de la Chapelle, au bourg de Hodimont, entre celle de M. Vandersanden, occupée par le sieur Lenskin, et celle de M. Neuville, occupée par le sieur Hubau jeune, avec cour derrière, bâtiment servant de cuisine dans ladite cour et toutes dépendances; deux autres petites maisons avec petite cour et place fumier, dans une cour commune, communiquant avec celle de la grande maison. Cette vente aura lieu définitivement sans réserve aucune en un seul lot, sur la mise à prix fixée par la surenchère de 4437 florins.

La dite vente est légalement autorisée, il y a sûreté et facilité pour l'acquéreur. Elle aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (632)

Vente d'un beau mobilier à Boilhe.

Vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 1827, à une heure précise de relevée, l'héritier universel de feu M. Mahieu, desservant l'église succursale de Boilhe, canton de Warremme fera vendre publiquement par le ministère du notaire *Jamouille*, en sa maison au dit Boilhe, tous les effets mobiliers provenant de la succession dudit feu M. Mahieu, savoir: 4 commodes, 2 garde-robes, 2 horloges, 6 tables, 6 coffres, plusieurs chaises à fond de paille et autres, fauteuils, bois de lit, tonneaux, 6 matelats, lits de plumes, traversins, oreillers, 10 couvertures en laine, courtépointes drap de lit, serviettes nappes, essuie-mains, toiles, une grande quantité de fayences, porcelaines, étains, cuivres, batterie de cuisine, 450 bouteilles de vin de Bourgogne de première qualité, une feuille de même vin et généralement tous les effets mobiliers provenant de la dite succession, sans aucune réserve.

A l'exception des meubles en bois, tous les autres objets à vendre sont neufs et n'ont jamais servi. A crédit. (636)

ETAT-CIVIL du 23 nov. — Naissances: 1 garç., 4 filles.

Décès: 2 hommes, 3 femmes; savoir:

François Joseph Joassart, âgé de 73 ans 5 mois et 13 jours, teneur rue des Ecoliers, époux de Marie Paschale Darimont.

Henri Laruelle, âgé de 60 ans 4 mois et 19 jours, marchand, faubourg d'Amercoeur, veuve d'Anne Hubertine Dodrimont, et époux d'Anne Joseph Didwige

Marie Aily Masurel, âgée de 77 ans, rue du Verdbois.

Elisabeth Gillet, âgée de 69 ans 4 mois 11 jours, rue Bernalmont, veuve de Gilles Jamart.

Clémence Dumoulin, âgée de 65 ans, fileuse, rue Beauregard, épouse de Michel Liégeois.

Du 24 novembre. — Naissances: 4 garçons, 3 filles.

Décès: 1 garç., 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir:

Thomas Joseph Mussin, âgé de 39 ans, journalier, rue en Cornillon, célibataire.

Marguerite Antoine, âgée de 79 ans, tricoteuse, faubourg Sainte Marguerite, veuve de Charles Leloup.